

Les boursiers dans l'enseignement supérieur depuis dix ans

1997-2001, 2002-2006 : deux périodes très contrastées

Jérôme Fabre

Bureau des études statistiques sur l'enseignement supérieur
Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

En hausse continue depuis dix ans, le nombre d'étudiants aidés en 2006 diminue de 4 % par rapport à 2005. Cette baisse résulterait principalement d'une élévation du pouvoir d'achat, et particulièrement pour les catégories les plus favorisées de la population boursière.

Au final, la proportion d'étudiants aidés s'établit à 29,4 % (après 30,2 % en 2005), soit un niveau inférieur à celui de 2001. Cette baisse concerne l'ensemble des formations d'enseignement supérieur.

La structure, en termes de caractéristiques socio-économiques ou d'échelons, de la population boursière, est différente selon les filières. Les étudiants en sections de techniciens supérieurs sont particulièrement défavorisés. De même, au sein de l'université, ceux en AES cumulent une forte proportion de boursiers, des montants d'aides élevés et une faible propension à atteindre le cursus master.

À l'intérieur du cinquième échelon, qui concentre 40 % des boursiers, les étudiants présentent de fortes disparités : y sont regroupés des enfants d'ouvriers ou d'employés et des enfants d'inactifs en grande difficulté financière et sociale. Outre leurs revenus, ces étudiants se distinguent par leur faible présence dans les filières sélectives et leur forte concentration en cursus licence.

L'objectif des bourses de l'enseignement supérieur attribuées par le ministère chargé de l'Éducation nationale est de permettre à leurs bénéficiaires d'entreprendre des études supérieures auxquelles, sans cette aide, ils auraient pu renoncer du fait de moyens financiers insuffisants. Le code de l'Éducation¹ établit que « la collectivité (...) privilégie l'aide servie à l'étudiant sous condition de ressources afin de réduire les inégalités sociales ». La gestion des bourses d'enseignement supérieur est assurée, sous la responsabilité des recteurs, par les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).

502 000 ÉTUDIANTS AIDÉS EN 2006

502 000 étudiants bénéficient en 2006-2007 d'une aide de l'Éducation nationale, soit 26 % de plus qu'en 1997. Ces aides sont de plusieurs types. Les bourses sur critères sociaux (BCS) représentent l'élément majeur du dispositif d'aides financières aux étudiants. Elles concernent en effet 95 % des étudiants aidés avec un peu moins de 476 000 bénéficiaires. Ce

type de bourses a pour objet d'ouvrir des perspectives plus favorables aux jeunes de conditions sociales défavorisées. Elles se traduisent au moins par une exonération des droits d'inscription et de la sécurité sociale étudiante (pour l'échelon zéro), et éventuellement par une aide financière versée à l'étudiant bénéficiaire, de 1 355 € à 3 661 € par an (pour les échelons 1 à 5). Distribuées en cursus licence et master, ces bourses sont modulées en fonction du revenu brut global, au sens fiscal (*cf.* « Sources et définitions »), et du nombre de points de charge de la famille.

Ce dispositif est complété par les allocations d'études, destinées principalement aux étudiants rencontrant des difficultés particulières, ou en situation d'indépendance ou de rupture familiale. Les allocations d'études sont attribuées en fonction d'une grille comportant plusieurs échelons dont les montants correspondent à ceux des BCS. Contingentées, les allocations d'études concernent en 2006, comme en 2005, plus de 10 000

NOTE

1. Code de l'Éducation (Partie législative), article L821-1.

étudiants. Les bourses de mérite constituent la dernière composante des bourses à caractère social. Mises en place en 1999, elles sont destinées aux élèves méritants issus de milieux modestes et s'engageant à préparer certains concours prestigieux. Elles donnent droit à une aide de 6 102 € et concernent 1 361 étudiants en 2006.

Le deuxième dispositif d'aide du ministère chargé de l'Éducation nationale est la bourse sur critères universitaires (BCU). À l'inverse des bourses sur critères sociaux, les BCU se basent principalement sur des critères pédagogiques (résultats universitaires du boursier potentiel) et sont contingentes. Ces bourses concernent les étudiants en deuxième année de master, les étudiants préparant l'agrégation (bourses d'agrégation) ou certains concours administratifs (bourses de service public). Plus de 12 500 étudiants bénéficient de l'une de ces aides. Le nombre de bénéficiaires est stable depuis 2001. Le montant des aides attribuées s'élève à 3 614 € pour une bourse de service public, 3 953 €

pour une bourse master et 4 263 € pour une bourse d'agrégation.

Existents aussi les prêts d'honneur, qui sont des prêts à taux d'intérêt nul, destinés aux étudiants ne pouvant bénéficier de l'une des aides précédentes. Le bénéficiaire s'engage à commencer le remboursement dix ans après l'emprunt. Ces prêts concernent un peu moins de 1 500 étudiants en 2006.

BASSE DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS BOURSIERS EN 2006

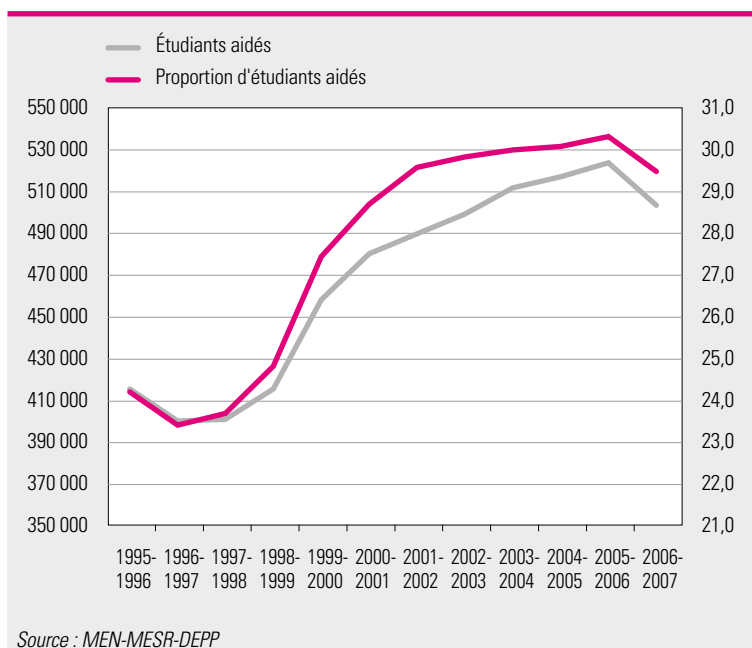
Le nombre d'étudiants recevant une aide financière diminue en 2006 pour la première fois depuis 1996. On compte environ 20 000 étudiants aidés de moins en 2006 qu'en 2005 (*tableau 1 et graphique 1*), soit une diminution de 4 %. Cette baisse concerne principalement les bénéficiaires de bourses sur critères sociaux (- 4,1 %) mais également ceux de prêts d'honneurs (- 23,1 %). Le nombre de bénéficiaires de bourses sur critères universitaires et d'allocation

d'études est stable (respectivement + 0,9 % et + 0,1 %). À l'inverse, beaucoup plus de bourses de mérite ont été attribuées en 2006 par rapport à 2005 (+ 61,6 %).

Ainsi, la proportion d'étudiants aidés s'établit en 2006 à 29,4 % après 30,2 % en 2005. Cette baisse fait suite à une progression continue depuis 1996. Entre 1997 et 2001, le Plan social étudiant avait fait progresser ce taux de près de 6 points en élevant les plafonds, créant l'échelon 0 des BCS et ouvrant ces dernières aux DEA et DESS. Depuis, la proportion de boursiers a continué d'augmenter mais à un rythme moins soutenu (+ 0,7 point entre 2001 et 2005). On retrouve au final en 2006 un taux inférieur à celui observé en 2001 (29,5 %).

Puisque aucune évolution réglementaire n'a affecté l'attribution des bourses en 2006, la baisse du nombre de boursiers pourrait s'expliquer principalement par des phénomènes économiques et notamment des écarts entre l'évolution des plafonds de ressources pour l'obtention d'une bourse et celle des revenus déclarés par les demandeurs. À la rentrée 2006, les plafonds ont été relevés de 1,5 % de façon homogène pour tous les échelons, comme tous les ans depuis 2003. Si les effectifs de boursiers sur critères sociaux diminuent dans les six échelons, on constate des baisses comprises entre 1,7 % et 4,5 % pour les échelons 1 à 5. Le nombre de boursiers à l'échelon 0 chute de façon beaucoup plus prononcée (- 16,8 %). Au niveau global, le revenu moyen des boursiers sur critères sociaux a baissé de 0,6 % en euros courants. Néanmoins, cette diminution s'explique par le seul échelon 5, qui regroupe plus de 40 % des boursiers et où le revenu moyen chute de 1,5 %. On

Graphique 1 – Évolution du nombre d'étudiants aidés et de leur proportion



constate donc une paupérisation des classes déjà les plus défavorisées de la population boursière. Ces étudiants les plus défavorisés sont, en niveau, moins nombreux puisque le nombre d'étudiants à l'échelon 5 a diminué. Néanmoins, le recul des effectifs y est plus faible qu'ailleurs (- 1,7 %) ce qui conduit leur part dans l'ensemble de la population boursière à progresser. Pour tous les autres échelons, le niveau de ressources des boursiers augmente de plus de 1,3 % et en particulier pour l'échelon 0 où cette hausse atteint 1,9 %. Ainsi, pour ce dernier, les revenus ont progressé plus que

les plafonds de barèmes. Il est donc probable que c'est également le cas pour des étudiants répondant aux critères en 2005 et qui, mécaniquement, ont été exclus des aides en 2006 du fait de revenus trop élevés. Ce décalage entre l'évolution des ressources et celle des plafonds participerait à la baisse des effectifs dans tous les échelons et en particulier à la chute des bénéficiaires de l'échelon 0.

Pour appréhender la population boursière, outre l'évolution du nombre total d'étudiants aidés, il convient d'analyser sa répartition entre les différents échelons et la déformation de

cette structure au fil du temps. Cette modification tient aux écarts entre les hausses des plafonds et les évolutions parfois divergentes des revenus des différentes populations parmi les étudiants. Dans le but d'effectuer cette mise en cohérence temporelle, les plafonds d'attribution des bourses sont « déflatés », c'est-à-dire qu'on leur retire la hausse des prix. Si l'on compare l'évolution des barèmes à l'indice des prix à la consommation, on établit qu'entre 1997 et 2001, les plafonds ont crû beaucoup plus rapidement que les prix, principalement pour l'échelon 1 (tableau 2) : la hausse du

Tableau 1 – Les bénéficiaires d'une aide de l'Éducation nationale entre 1997, 2001 et 2005

France métropolitaine + DOM

	1997-1998	2001-2002	2005-2006	2006-2007	Évolution 1997-2001		Évolution 2001-2006		Évolution 2005-2006	
					absolue	relative (en %)	absolue	relative (en %)	absolue	relative (en %)
Bourses sur critères sociaux (BCS)										
Échelon 0 (créé en 1999)	0	34 299	48 931	40 716	34 299		6 417	18,7	- 8 215	- 16,8
Échelon 1	49 544	86 975	94 386	90 107	37 431	75,6	3 132	3,6	- 4 279	- 4,5
Échelon 2	62 476	49 796	50 951	48 891	- 12 680	- 20,3	- 905	- 1,8	- 2 060	- 4,0
Échelon 3	54 645	51 335	51 107	50 119	- 3 310	- 6,1	- 1 216	- 2,4	- 988	- 1,9
Échelon 4	47 911	50 453	51 974	50 246	2 542	5,3	- 207	- 0,4	- 1 728	- 3,3
Échelon 5	167 356	190 126	199 078	195 777	22 770	13,6	5 651	3,0	- 3 301	- 1,7
Total BCS	381 932	462 984	496 427	475 856	81 052	21,2	12 872	2,8	- 20 571	- 4,1
Allocations d'études (créées en 1999)	0	9 074	10 461	10 468	9 074		1 394	15,4	7	0,1
Bourses de mérite (créées en 1998)	0	573	842	1 361	573		788	137,5	519	61,6
Total bourses à caractère social	381 932	472 631	507 730	487 685	90 699	23,7	15 054	3,2	- 20 045	- 3,9
Bourses de master	10 837	10 278	10 284	10 478	- 116	- 1,6	200	1,9	194	1,9
Bourses de service public	630	676	719	709	46	7,3	33	4,9	- 10	- 1,4
Bourses d'agrégation	1 788	1 613	1 526	1 449	- 175	- 9,8	- 164	- 10,2	- 77	- 5,1
Total bourses sur critères universitaires	13 255	12 567	12 529	12 636	- 688	- 5,2	69	0,5	107	0,9
Prêts d'honneur	3 458	2 861	1 983	1 524	- 597	- 17,3	- 1 337	- 46,7	- 459	- 23,1
Total aides aux étudiants	398 645	488 059	522 242	501 845	89 414	22,4	13 786	2,8	- 20 397	- 3,9
Proportion d'étudiants aidés	23,6	29,5	30,2	29,4	5,9		- 0,1		- 0,8	

Source : MEN-MESR-DEPP

Tableau 2 – Plafonds d'attribution pour les BCS en 1997, 2001, 2005 et 2006 (en euros 2004)

	Plafond *				Évolution 1997-2001		Évolution 2001-2006		Évolution 2005-2006	
	1997-1998	2001-2002	2005-2006	2006-2007	absolue	relative (en %)	absolue	relative (en %)	absolue	relative (en %)
Échelon 0		19 929	19 501	19 470			- 459	- 2,3	- 31	- 0,2
Échelon 1	14 899	16 878	16 522	16 490	1 979	13,3	- 388	- 2,3	- 32	- 0,2
Échelon 2	13 345	13 646	13 350	13 330	301	2,3	- 316	- 2,3	- 20	- 0,1
Échelon 3	11 809	12 054	11 794	11 770	245	2,1	- 284	- 2,4	- 24	- 0,2
Échelon 4	10 272	10 479	10 259	10 240	207	2,0	- 239	- 2,3	- 19	- 0,2
Échelon 5	8 736	8 953	8 764	8 750	217	2,5	- 203	- 2,3	- 14	- 0,2

* Revenu brut global maximal autorisé pour 0 points de charges, en euros 2004, année de référence des ressources des ménages pris en compte.

Source : MEN-MESR-DEPP

Lecture - Pour bénéficier d'une BCS en 2006-2007 à l'échelon zéro avec 0 points de charge, il fallait déclarer un montant maximal de 19 470 euros. En 2001, le montant maximum était de 19 928 euros, en euros 2004.

plafond à euros constants s'est élevé à 13 % pour cet échelon. Cette augmentation facilitait donc l'attribution d'une bourse à pouvoir d'achat invariant dans le temps. À l'inverse, entre 2001 et 2006, le niveau des plafonds à euros constants a diminué de 2,3 % rendant, à pouvoir d'achat égal, la bourse sur critères sociaux plus difficile à obtenir.

En 2006, les plafonds ont, à euros constants, très légèrement diminué. L'évolution du barème a donc été proche de celle des prix. Une partie de la baisse du nombre de boursiers pourrait s'expliquer par le fait que le pouvoir d'achat d'une partie des familles d'étudiants s'est nettement amélioré en 2004. Cependant, pour les boursiers les plus démunis, l'évolution des revenus serait inférieure à celle des prix et donc des plafonds. Leur pouvoir d'achat se serait donc dégradé.

Cette analyse mettant en avant une différence de croissance des

revenus entre les demandeurs de bourses les plus en difficultés et les autres se rapproche des résultats des enquêtes « Revenus fiscaux » (INSEE-DGI) et les conclusions de l'étude de Demailly et Raynaud (2006)² : pour l'ensemble des ménages français, les années 1996 à 2004 (année de référence pour les revenus des demandeurs de bourses 2006) ont été marquées par une réduction des écarts de niveau de vie entre les Français les plus démunis et le Français médian. Cependant cette « diminution de la pauvreté monétaire s'interrompt en fin de période ». En 2004, l'évolution du niveau de vie par catégorie sociale de la personne de référence du ménage confirme ce constat. En moyenne, le niveau de vie se stabilise. Pour les origines sociales les plus fréquentes parmi les boursiers sur critères sociaux, on constate des évolutions faibles, légèrement supérieures ou inférieures selon les cas à la stagnation observée en moyenne (+ 0,5 % pour les employés, + 0,1 % pour les professions intermédiaires, - 0,5 % pour les ouvriers). Bien que traitant d'une population beaucoup plus large que celle des seules familles d'étudiants

boursiers, ces deux sources peuvent être rapprochées. Ainsi, les hausses du niveau de vie des employés, origine sociale la plus représentée chez les boursiers, et à un degré moindre des professions intermédiaires, auraient pu contribuer à la baisse globale du nombre de boursiers et en particulier à celui de l'échelon 0. En revanche, les inactifs non retraités ont vu leur niveau de vie chuter de 2,3 % en 2004. Or, ces derniers sont très surreprésentés dans l'échelon 5. On retrouvait ainsi une explication de la hausse de la part du cinquième échelon dans le total des boursiers ainsi que de la dégradation de la situation financière de ces étudiants.

UN INFLÉCHISSEMENT RÉCENT DE L'ÉLARGISSEMENT DES BOURSES VERS LES CLASSES MOYENNES

Ces différentes évolutions conduisent à une modification progressive de la structure des boursiers. De 1997 à 2003, la part de l'échelon 1 s'est étendue (*graphique 2*). Cette progression, ajoutée à la montée en charge de

NOTE

2. Dominique Demailly, Émilie Raynaud, « Revenus et pauvreté depuis 1996 », *Les revenus et le patrimoine des ménages*, édition 2006, INSEE, Paris.

Graphique 2 – Évolution de la répartition des boursiers sur critères sociaux selon l'échelon

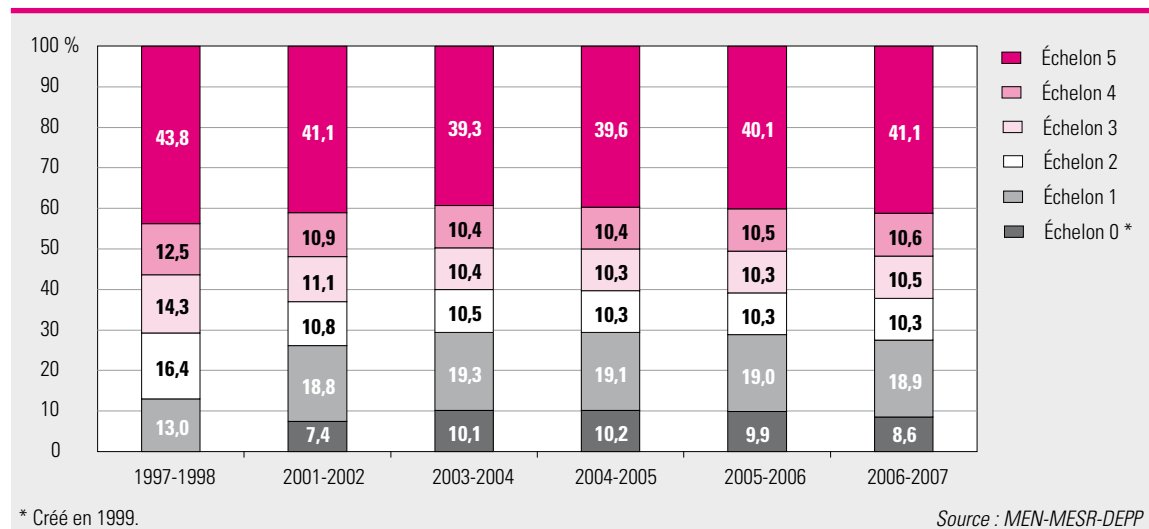


Tableau 3 – Évolution du nombre d' étudiants boursiers sur critères sociaux par origine sociale entre 1997 et 2006

France métropolitaine + DOM

	Effectifs						Aide reçue moyenne *			
	1997	2006		Évolution			1997	2006	Évolution	
		Total	dont échelon 0	absolue	relative (en %)	contribution			absolue	relative (en %)
Agriculteur	17 050	16 014	1 194	- 1 036	- 6	- 1	2 814	2 901	87	3
Artisan	16 792	17 252	1 443	460	3	1	2 719	2 823	104	4
Cadre	8 163	15 734	3 153	7 571	93	8	2 405	2 313	- 92	- 4
Employé	86 414	126 198	10 215	39 784	46	42	2 570	2 728	159	6
Inactif divers	54 478	65 414	1 068	10 936	20	12	3 100	3 400	300	10
Ouvrier	91 663	90 641	8 849	- 1 022	- 1	- 1	2 670	2 676	7	0
Profession intermédiaire	33 013	49 572	9 888	16 559	50	18	2 176	2 094	- 81	- 4
Retraité	32 744	40 823	2 346	8 079	25	9	2 825	2 982	157	6
Sans réponse	41 615	54 208	2 560	12 593	30	13	2 840	3 125	285	10
Total	381 932	475 856	40 716	93 924	25	100	2 701	2 827	126	5

* Calculée sur les boursiers sur critères sociaux recevant une aide (hors échelon zéro), en euros 2006.

Source : MEN-MESR-DEPP

l'échelon 0, a conduit à une baisse du poids relatif des échelons 2 à 5. Depuis 2004, la tendance s'est inversée puisque le nombre d'étudiants aux échelons 0 et 1 diminue en proportion : la chute des effectifs dans l'échelon 0 en 2006 lui fait perdre 1,3 point pour atteindre 8,6 % en 2006. À l'inverse, la part de l'échelon 5 augmente à nouveau et s'établit à 41,1 % en 2006 (contre 40,1 % en 2005).

Malgré ce retournement récent de tendance, on constate qu'entre 1997 et 2006, les caractéristiques socio-économiques de la population boursière ont fortement évolué avec l'ouverture à de nouvelles catégories

d'étudiants. On observe sur cette période un renforcement du poids des origines sociales les plus favorisées.

Le nombre d'enfants de cadres bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux a fortement augmenté entre 1997 et 2006 (+ 93 %). Cette forte hausse pourrait suggérer que les écarts de revenus entre les différentes classes sociales se sont atténués et que les classes les plus défavorisées rattrapent en partie leur retard sur les classes moyennes et supérieures. Pourtant, les revenus déclarés par les boursiers enfants de cadres qui étaient en 1997 supérieurs de 22 % à la moyenne des boursiers, ont

également progressé plus rapidement jusqu'en 2006 (+ 26 % contre + 14 %). L'hypothèse de la réduction des inégalités de revenus est donc infirmée. La hausse du nombre de boursiers issus de milieux sociaux favorisés conjointe à la forte croissance de leurs revenus s'explique principalement par la création de l'échelon 0 en 1999. Les enfants de cadres sont les principaux bénéficiaires de cette mesure puisque 20 % des boursiers de cette origine sont à l'échelon 0 contre 9 % en moyenne. Toutefois, si l'on exclut l'échelon 0, les ressources de ces étudiants ont tout de même progressé davantage que pour ceux des autres origines puisque leur aide moyenne, à euros constants, a diminué de 4 % alors qu'au total elle a progressé de 5 % (tableau 3). Les boursiers hors échelon 0, enfants de cadres, sont donc, en 2006, davantage concentrés dans les échelons les plus bas qu'en 1997.

À l'opposé, les inactifs constituent en 1997 comme en 2006 la catégorie sociale la plus défavorisée. Leur situation s'est dégradée sur cette période : les étudiants de cette origine sont les seuls dont les montants déclarés en euros constants ont diminué entre 1997 et 2006 (tableau 4). Leur pouvoir

Tableau 4 – Évolution des ressources et points de charge des étudiants boursiers sur critères sociaux par origine sociale entre 1997 et 2006

	Ressources déclarées moyennes *				Points de charges moyens			
	1997	2006	Évolution		1997	2006	Évolution	
			absolue	relative (en %)			absolue	relative (en %)
Agriculteur	10 209	12 184	1 974	19	3,8	3,9	0,1	3
Artisan	11 231	13 188	1 957	17	3,5	3,6	0,1	3
Cadre	14 446	18 138	3 692	26	4,7	4,9	0,2	4
Employé	13 298	14 678	1 380	10	3,5	3,5	- 0,0	- 1
Inactif divers	7 112	7 067	- 45	- 1	3,5	3,4	- 0,1	- 3
Ouvrier	12 985	15 181	2 196	17	3,8	3,5	- 0,2	- 6
Prof. intermédiaire	16 414	19 784	3 370	21	4,2	4,2	0,0	1
Retraité	10 673	12 343	1 670	16	3,1	3,2	0,1	3
Sans réponse	10 048	10 292	244	2	3,4	3,4	- 0,1	- 2
Total	11 827	13 536	1 709	15	3,6	3,6	- 0,0	- 1

* Calculées sur les boursiers sur critères sociaux recevant une aide, en euros 2004.

Tableau 5 – Montants des aides en 1997, 2001, 2005 et 2006 pour les bénéficiaires d'une BCS

	Aides *				Évolution 1997-2001		Évolution 2001-2006		Évolution 2005-2006	
	1997-1998	2001-2002	2005-2006	2006-2007	absolue	relative (en %)	absolue	relative (en %)	absolue	relative (en %)
Échelon 0	exonéré									
Échelon 1	1 270	1 396	1 359	1 355	126	9,9	-41	-2,9	-4	-0,3
Échelon 2	1 905	2 104	2 048	2 042	199	10,5	-62	-2,9	-6	-0,3
Échelon 3	2 452	2 703	2 624	2 617	252	10,3	-86	-3,2	-7	-0,3
Échelon 4	2 987	3 293	3 200	3 190	307	10,3	-103	-3,1	-10	-0,3
Échelon 5	3 421	3 775	3 672	3 661	354	10,3	-114	-3,0	-11	-0,3
Moyenne BCS **	2 701	2 913	2 825	2 827	212	7,9	-86	-3,0	2	0,1

* Aide annuelle accordée, en euros 2006.

** Aide moyenne accordée à un bénéficiaire d'une BCS (au moins échelon 1), sur la métropole et les DOM.

Source : MEN-MESR-DEPP

d'achat a donc baissé alors que pour l'ensemble des familles de boursiers, il a en moyenne progressé de 25 %. En 1997, le revenu déclaré des boursiers enfants d'inactifs représentait 60 % du revenu moyen et 55 % du revenu médian. Aujourd'hui, il s'établit à 52 % du revenu moyen et médian. Par conséquent, la concentration de ces étudiants dans le cinquième échelon s'est renforcée. De plus, l'aide

moyenne qu'ils reçoivent, à euros constants, a crû de 10 % (contre 5 % sur l'ensemble des boursiers).

STAGNATION DU POUVOIR D'ACHAT DES BOURSES EN 2006

Depuis 2001, les montants des bourses sur critères sociaux progressent moins vite que l'inflation. Le pouvoir d'achat moyen, ainsi que celui de chaque échelon de bourse, a perdu environ 3 % en cinq ans. Cette période fait suite à celle du Plan social étudiant pendant lequel de fortes revalorisations avaient permis de faire progresser de près de 8 % le pouvoir d'achat des boursiers. En 2006, le pouvoir d'achat de chaque échelon diminue de 0,3 %. Néanmoins, la modification de la structure par échelon, avec en particulier une hausse du poids de l'échelon 5, permet de faire remonter le montant moyen perçu par étudiant et de le stabiliser, à euros constants, par rapport en 2005 (tableau 5).

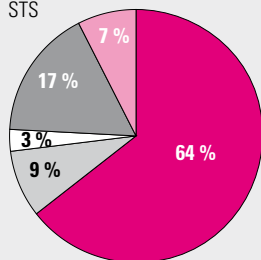
assimilé (grand établissement, établissement d'enseignement supérieur privé ayant passé une convention avec une université publique...). Les sections de techniciens supérieurs (STS) regroupent 17 % des boursiers et les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) 3 %. Les 7 % restants se répartissent principalement entre les IUFM, les écoles de commerce et d'ingénieurs.

En 2006, la baisse des effectifs boursiers concerne en premier lieu l'université : on y compte 11 500 boursiers de moins, soit 3 % des effectifs. La baisse est donc tout de même inférieure à celle observée sur l'ensemble du champ (- 4,1 %). La diminution du nombre de boursiers est effective pour toutes les autres formations (tableau 6). La plus forte concerne les STS où la proportion de boursiers était déjà sur une pente tendanciellement décroissante depuis 2002. La diminution du nombre de boursiers s'accroît en 2006 (- 6,1 % après - 0,6 % en 2005 et - 3,0 % en 2004). Ils y restent tout de même, en proportion, beaucoup plus nombreux que pour la moyenne des formations (40,4 % contre 29,4 %). La population boursière en STS est la plus défavorisée de l'enseignement supérieur. Le poids du cinquième échelon (graphique 4) y est le plus élevé (44,1 % contre 41,1 % en

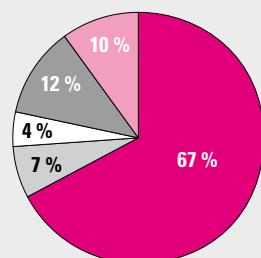
Graphique 3

Répartition des boursiers dans les formations d'enseignement supérieur ouvrant droit à bourse

■ Université hors IUT □ CPGE
■ Autres formations □ IUT
■ STS



Répartition des étudiants dans les formations d'enseignement supérieur ouvrant droit à bourse



Source : MEN-MESR-DEPP

LA BAISSÉ DES EFFECTIFS DE BOURSIERS CONCERNE TOUTES LES FORMATIONS

Plus de sept boursiers sur dix (graphique 3) étudient à l'université (y compris IUT) ou dans un établissement

Tableau 6 – Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière

	1990-1991	1995-1996	2000-2001	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Ensemble des aides *	272 088	414 105	478 600	510 267	515 511	522 242	501 845
% d'étudiants concernés	19,7	24,1	28,6	29,9	30,0	30,2	29,4
dont université ** ***	185 526	280 176	335 187	354 954	361 970	369 365	357 847
% d'étudiants concernés	17,5	21,2	26,6	27,8	28,2	28,8	28,4
dont CPGE **		9 745	12 361	12 949	13 273	13 685	13 490
% d'étudiants concernés		13,5	17,1	18,7	18,8	19,0	17,6
dont STS **		75 524	85 628	90 471	87 737	87 240	81 898
% d'étudiants concernés		39,4	42,4	44,1	43,1	42,8	40,4
Bourses sur critères sociaux	254 809	363 075	452 616	484 545	489 412	496 427	475 856
Bourses sur critères universitaires	10 151	13 126	14 539	12 474	12 575	12 529	12 636
Bourses de mérite	0	0	497	610	757	842	1 361
Allocations d'études	0	0	8 090	9 934	10 189	10 461	10 468
Total boursiers	264 960	396 692	475 742	507 563	512 933	520 259	500 321
Prêts d'honneur	3 825	2 788	2 858	2 704	2 578	1 983	1 524
Allocations d'IUFM	3 303	14 625	0	0	0	0	0
Aide moyenne reçue par un boursier sur critères sociaux (en euros)		2 283	2 320	2 407	2 449	2 501	2 585

* Champ : bourses sur critères sociaux, bourses sur critères universitaires, bourses de mérite, allocations d'études, prêts d'honneur, allocations d'IUFM (supprimés en 1998).

** Hors allocations d'études, prêts d'honneur, allocations d'IUFM, bourses du gouvernement français attribués à des étudiants étrangers.

*** Y compris grands établissements et instituts catholiques.

Source : MEN-MESR-DEPP

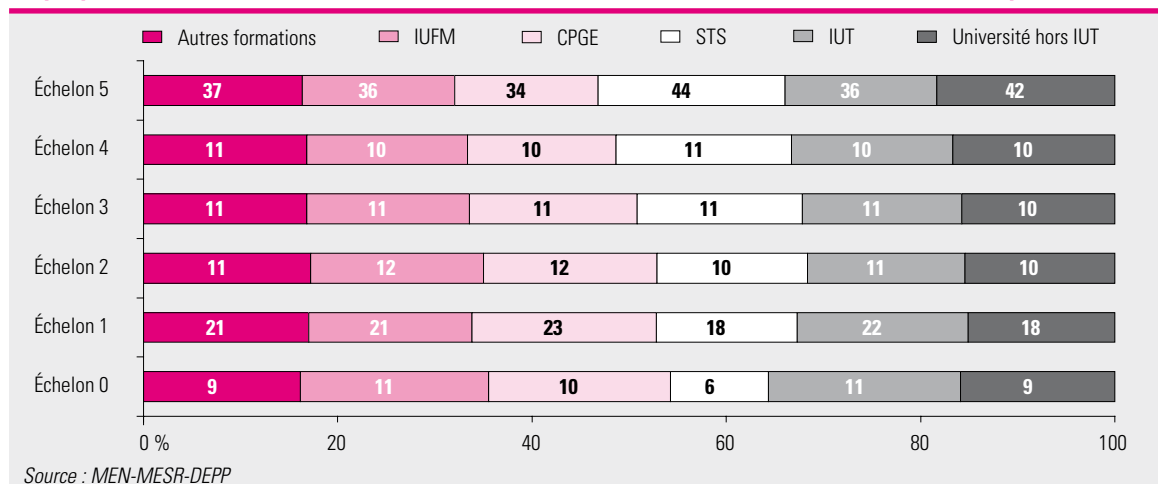
moyenne). 5,6 % des boursiers sont à l'échelon 0 (contre 8,6 %).

À l'inverse, la proportion d'étudiants boursiers en CPGE est beaucoup plus faible (17,6 % en 2005) mais était jusqu'en 2006 structurellement à la hausse. Cette année, le nombre de boursiers sur critères sociaux a diminué (- 3,5 %) alors que les effectifs continuent de progresser, dynamisés par la croissance des bacheliers notamment scientifiques, à la session

2006. La proportion de boursiers dans ce type de formation diminue donc à la rentrée 2006 (- 1,3 point). La part des boursiers des échelons les plus bas est forte en classes préparatoires : l'échelon 0 regroupe 10,4 % des boursiers (contre 8,6 % en moyenne) et l'échelon 1, 23,3 % (contre 18,9%). La proportion de boursiers à l'échelon 5 est en revanche faible (33,7 % contre 41,1 % pour l'ensemble de l'enseignement supérieur).

Environ 16 000 boursiers étudient en première année d'IUFM. Ils y représentent environ un tiers des étudiants, c'est-à-dire légèrement plus que la moyenne. Dans les formations restantes, on distingue principalement les étudiants en écoles de commerce et en formations d'ingénieur non universitaire (environ 8 500 boursiers chacun). Les effectifs boursiers y diminuent de plus 16,0 %. La proportion de boursiers y était déjà plus faible que

Graphique 4 – Poids des différents échelons de BCS dans les différentes formations d'enseignement supérieur



la moyenne et baissait depuis 2003. Ce mouvement s'accroît en 2006 puisque la part des boursiers passe de 23,5% à 22,0%.

À L'UNIVERSITÉ, LES BOURSIERS SONT NOMBREUX EN IUT ET AES

Trois quarts des boursiers sur critères sociaux à l'université ou dans un grand établissement étudient en cursus licence (contre 63 % pour l'ensemble des étudiants) et un quart en master (contre 32 %). 12 % d'entre eux sont inscrits en institut universitaire technologique (IUT). 23 % étudient dans une discipline scientifique ou en école d'ingénieurs interne aux universités. Les disciplines littéraires et de sciences humaines et sociales regroupent 34 % des boursiers sur critères sociaux à l'université.

La proportion de boursiers sur critères sociaux est très élevée dans les IUT, en AES, langues et en STAPS où plus d'un étudiant sur trois est aidé (*graphique 5*). On retrouve en revanche très peu de boursiers dans les disciplines médicales (moins de

22 %). En particulier, la proportion de boursiers est très faible en odontologie. Ce phénomène s'explique par le fait que ces étudiants effectuent leur première année en commun avec les étudiants en médecine. Tous les étudiants en odontologie sont donc inscrits en cursus master et ils ont donc déjà réussi un concours ayant conduit à une diminution du nombre et de la part des boursiers. Outre les disciplines médicales, la proportion de boursiers est faible en sciences économiques et en gestion.

LES BOURSIERS EN AES REÇOIVENT ÉGALEMENT LES MONTANTS D'AIDES LES PLUS ÉLEVÉS ...

Ces taux masquent de grandes disparités au sein des différentes formations universitaires. Les disciplines médicales accueillent une population plus aisée puisque, à la fois, le taux de boursiers est très faible et le poids de l'échelon 5 est inférieur à la moyenne (37 % en odontologie, 38 % en pharmacie et 39 % en médecine). À l'inverse, les étudiants en AES sont

les plus défavorisés puisqu'ils cumulent la proportion de boursiers la plus forte (hors IUT) et un regroupement massif (51 %) des boursiers dans le cinquième échelon (*graphique 5*).

Les étudiants en droit et économie, où la proportion de boursiers est faible, sont surreprésentés au cinquième échelon (46 % et 47 % contre 41 % en moyenne). Le poids des échelons les plus bas y est plus faible qu'ailleurs. Ces disciplines présentent donc une grande diversité dans leurs effectifs : les étudiants défavorisés y sont moins nombreux que dans les autres formations (la proportion de boursiers est faible) mais plus démunis.

À l'inverse, les étudiants en IUT sont plus souvent boursiers que les autres mais le montant de leurs aides est faible. Les échelons 0 et 1 pèsent pour 33 % des effectifs contre 28 % en moyenne. Le poids du cinquième échelon est inférieur de 5 points à celui de l'ensemble des boursiers (36 % contre 41 %). La population en IUT est donc plus homogène que dans les autres formations. Cela se traduit par exemple dans les origines sociales de ces étudiants : si l'on excepte

Graphique 5 – Proportions de boursiers dans les formations et disciplines universitaires



Remarque - Du fait de leur mise en place progressive et de leurs effectifs restreints, les disciplines pluridisciplinaires « pluri-sciences » et « pluri-lettres » n'ont pas été représentées sur ce graphique. En revanche, elles interviennent dans le total universitaire. Cela concerne également le *graphique 6* et le *tableau 7*.

Source : MEN-MESR-DEPP

les cadres, les classes en termes de revenu, les plus favorisées de la population boursière (professions intermédiaires, ouvriers et employés) sont surreprésentées parmi les étudiants en IUT (61 % contre 56 % en moyenne). À l'inverse, les étudiants d'origine sociale plus démunie (inactifs, retraités, agriculteurs) sont moins nombreux en IUT (23 %) que dans le reste de la population (26 %). De même, on constate chez les étudiants dans les écoles d'ingénieurs rattachées aux universités une propension à être boursier proche de la moyenne (27,4 %). Néanmoins, ces étudiants présentent le taux le plus faible pour le poids du cinquième échelon (29 %) et le plus fort pour celui de l'échelon 0 (15 %) (graphique 6).

... MAIS CES AIDES NE SUFFISENT PAS À LEUR PERMETTRE UN ACCÈS MASSIF EN CURSUS MASTER

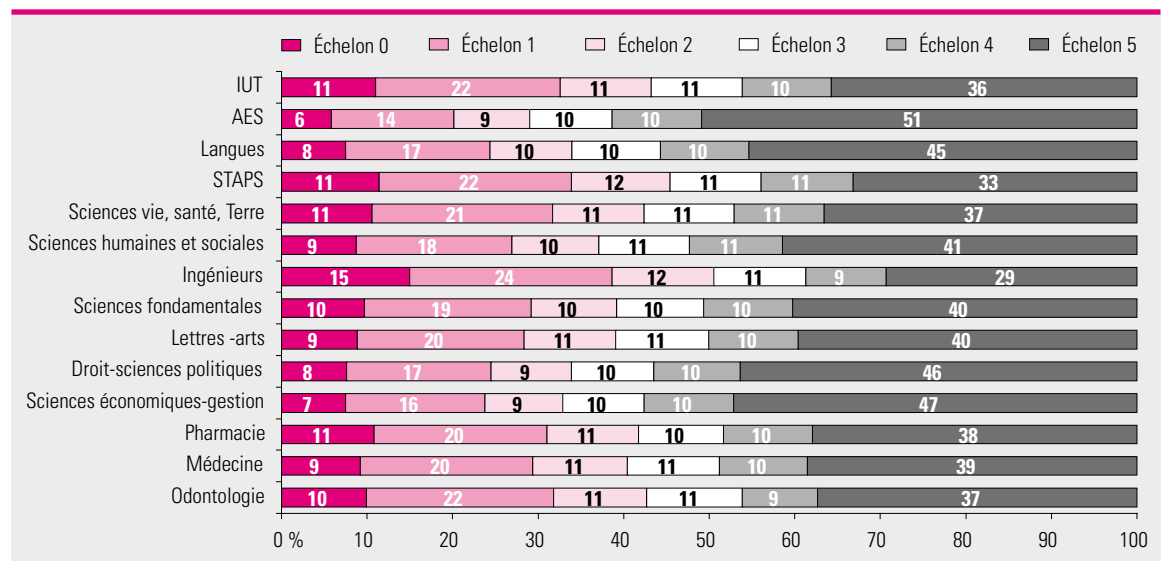
Une méthode pour étudier l'impact de la bourse sur le cursus universitaire des étudiants est de rapporter

la proportion de boursiers sur critères sociaux en cursus master à celle en cursus licence en 2006. On n'observe donc pas une cohorte de boursiers entre la licence et le master mais on compare pour une année donnée les écarts de proportion de boursiers dans les deux cursus. Toutes disciplines confondues, on constate un ratio de 0,70 : autrement dit, la proportion de boursiers en master est égale à 0,7 fois celle de licence. L'analyse des ratios par discipline permet de repérer celles où l'accès en master est le plus discriminant pour les boursiers. Néanmoins, une limite de cette méthode tient au fait que, pour analyser l'accès en master par disciplines, il faut tenir compte de la possibilité laissée aux étudiants de se réorienter dans une autre discipline universitaire ou dans une autre formation hors université. De plus, le fait d'être boursier n'est pas forcément sans conséquence sur la faculté à se réorienter. Nous ne pouvons vérifier cette relation de façon directe, en revanche, il est possible d'observer l'impact de l'origine sociale sur la réorientation entre la licence et le master. Il n'existe pas de relation générale

entre l'origine sociale et la propension à se réorienter. Dans la discipline où le taux de réorientation est le plus fort (AES), ce sont les enfants d'origines les plus favorisées qui se réorientent le plus (75,6 % contre 66,8 % pour les défavorisés). C'est également le cas en sciences économiques. Inversement, dans certaines disciplines, les étudiants défavorisés se réorientent davantage que les plus aisés (par exemple en lettres et en sciences humaines). Enfin, on trouve dans certaines disciplines, des proportions de réorientation très proches d'un groupe social à l'autre (comme en sciences de la vie ou en STAPS).

On constate une nouvelle fois la spécificité des étudiants en AES : ils sont parmi les plus aidés en cursus licence et parmi les moins aidés en cursus master. Le ratio entre la proportion de boursiers dans les deux niveaux est inférieur à 0,5. On compte donc, en proportion, deux fois moins d'étudiants boursiers en AES en master qu'en licence. De plus, nous avons déjà vu que les étudiants défavorisés dans cette discipline se réorientent moins que les autres ce qui accentue

Graphique 6 – Poids des différents échelons dans les formations et disciplines universitaires



les écarts constatés en termes de proportion de boursiers. L'échec ou la non-poursuite des boursiers dans cette discipline est donc très fort. Cette sélection conduit à diminuer la part des cinquièmes échelons qui ont la plus faible propension à poursuivre en master : ils représentent 51,1 % des boursiers en licence et 48,6 % en master. Ce moindre accès en cursus master est également observé, dans une moindre mesure, en droit (où la propension à se réorienter des étudiants défavorisés est supérieure à la moyenne). Le ratio entre la part des boursiers en licence et celle en master est de 0,63. Ainsi, les deux disciplines

où l'accès en master est le plus faible sont celles où le poids du cinquième échelon est le plus fort.

À l'inverse, dans certaines disciplines, le ratio est assez élevé, ce qui signifie que l'accès au niveau master des boursiers est proche de celui des non-boursiers. Cela concerne principalement des disciplines scientifiques (sciences fondamentales, sciences de la vie, de la Terre et STAPS) où le ratio est supérieur ou égal à 0,78. En particulier, il atteint 0,85 en sciences fondamentales. Ces trois disciplines sont caractérisées par un poids de l'échelon 5 inférieur à la moyenne. On constate également un ratio supérieur à la moyenne pour trois disciplines non scientifiques (lettres, sciences humaines et économie).

En pharmacie, le ratio est proche de la moyenne (0,66). En revanche, c'est la discipline où le rapport entre le poids de l'échelon 5 en master et en licence est le plus faible (0,78 contre 0,94 en moyenne). Le concours à la fin de la première année constituerait

donc un obstacle important pour nombre de boursiers à l'échelon 5 (tableau 7).

Outre des caractéristiques propres aux différentes disciplines, il semble que l'on peut tout de même expliquer, en partie, l'accès plus ou moins important des boursiers au cursus master par la structure de cette population par échelon. En particulier, il apparaît que plus le poids de l'échelon 5 est fort en licence, plus l'accès en master des boursiers est faible. Ce lien observé de façon empirique est confirmé par des outils statistiques, puisqu'il existe bien une corrélation significative et décroissante entre le poids de l'échelon 5 et le ratio entre les proportions de boursiers en master et en licence. Cette relation linéaire entre les deux séries³ est estimée à - 1,33. En d'autres termes, les disciplines où le poids de l'échelon 5 est le plus fort en licence sont bien celles où les boursiers accèdent le moins en master.

NOTE

3. On a exclu de ce calcul les disciplines pluridisciplinaires dont les effectifs sont faibles et dont la faible ancienneté ne permet pas d'appréhender correctement la poursuite entre la licence et le master. On exclut également les IUT regroupés en cursus licence et les ingénieurs en master.

Tableau 7 – Proportion de boursiers et répartition par échelon par formation et discipline universitaire (en %)

Disciplines	Licence			Master			Total			Ratio
	Proportion de boursiers	Poids de l'échelon 0	Poids de l'échelon 5	Proportion de boursiers	Poids de l'échelon 0	Poids de l'échelon 5	Proportion de boursiers	Poids de l'échelon 0	Poids de l'échelon 5	
IUT	36,7	11,0	35,7	so	so	so	36,7	11,0	35,7	so
AES	37,6	5,8	51,1	18,3	6,6	48,6	34,1	5,9	50,9	0,49
Langues	35,8	7,4	45,6	24,1	8,5	44,0	33,8	7,5	45,4	0,67
STAPS	34,7	11,6	33,5	27,1	10,4	31,6	33,4	11,4	33,2	0,78
Sc. vie, santé, Terre	32,3	10,2	37,2	25,4	11,7	34,8	30,0	10,6	36,6	0,79
Sc. humaines et sociales	31,7	8,4	41,5	23,9	9,6	41,3	29,3	8,7	41,5	0,76
Ingénieurs	so	so	so	27,4	15,0	29,3	27,4	15,0	29,3	so
Sc. fondamentales	25,6	9,6	40,2	21,9	9,9	40,5	24,4	9,7	40,3	0,86
Lettres-arts	24,9	8,7	39,5	19,6	9,3	40,0	23,5	8,9	39,6	0,79
Droit-sc. politiques	26,9	7,1	47,1	16,9	8,7	44,5	23,0	7,6	46,4	0,63
Sciences éco.-gestion	25,0	6,5	48,9	18,5	9,1	44,2	22,1	7,5	47,2	0,74
Pharmacie	27,1	9,0	42,2	17,8	13,0	32,9	21,9	10,8	38,0	0,66
Médecine	24,9	8,3	39,7	16,5	11,4	35,7	21,6	9,2	38,5	0,66
Odontologie	so	so	so	17,9	9,9	37,3	17,8	9,9	37,3	so
Total	30,1	8,6	41,9	21,0	10,4	39,4	27,2	9,0	41,2	0,70

Lecture - En AES, la proportion de boursiers en master correspond à 0,49 fois celle en licence.

so : sans objet.

UN CINQUIÈME ÉCHELON TRÈS HÉTÉROGÈNE QUI CRÉE DE GRANDES DISPARITÉS D'ORIENTATION ET DE POURSUITE D'ÉTUDES

L'objectif des différents échelons de bourse est d'adapter le montant de la bourse aux moyens financiers de la famille de l'étudiant. L'un des inconvénients de ce système est pointé dans le rapport Wauquier⁴ : il « repose sur des seuils et des paliers très abrupts. Pour quelques euros de différence, une famille aura une aide ou au contraire sera livrée à elle-même ». On peut également signaler les problèmes liés, en cas de seuils trop peu nombreux, à une trop grande concentration des étudiants dans certains échelons. Les échelons 0 à 4 regroupent chacun entre 8,6 et 18,9 % des étudiants boursiers. On y retrouve donc des populations relativement homogènes : par exemple pour l'échelon 0, le quotient bourse, qui permet d'homogénéiser sur un même indicateur les différents facteurs d'attribution d'une BCS⁵, est compris entre 8 245 et 9 735. Pour l'échelon 4, il est compris entre 4 371 et 5 123. À l'inverse, l'échelon 5 contient tous les boursiers dont le quotient est inférieur à 4 371, soit environ 40 % d'entre eux. Si les échelons 0 à 4 posent problème du fait des effets de seuil, l'absence d'échelon intermédiaire pour les catégories les plus défavorisées conduit à fournir une aide unique à des familles dans des situations totalement différentes.

Le quartile supérieur (c'est-à-dire le moins défavorisé) du cinquième échelon regroupe des étudiants dont le quotient est compris entre 3 675 et 4 371. Le revenu brut global annuel moyen est de 11 400 euros et le nombre moyen de points de charge est de 3,7. La structure par catégorie sociale présente une sous-représentation des cadres et professions intermédiaires par rapport à l'ensemble des boursiers sur critères sociaux. Les ouvriers et employés forment 54 % de ce groupe (contre 44 % pour l'ensemble des BCS). Le quartile inférieur de l'échelon 5 (le plus défavorisé) regroupe une population totalement différente. Le nombre moyen de points de charge est sensiblement le même (3,6). Pourtant, les étudiants du quartile inférieur ont plus souvent un point de charge au titre du parent isolé (51 % contre 43 % pour le quartile supérieur) mais reçoivent moins de points pour des frères et sœurs, notamment pour ceux qui étudient dans le supérieur. Ces étudiants sont donc en général plus isolés que les autres. De plus, leur revenu moyen est très faible (150 euros), compte tenu du fait que plus d'un quart d'entre eux ont des ressources nulles ou négatives. Près de la moitié (49 %) de ces étudiants ont des parents inactifs et 13 % des parents ouvriers ou employés.

Ces différences de population au sein du cinquième échelon se traduisent de façon très nette dans les orientations et la poursuite d'études des étudiants. Si l'on considère l'orientation des boursiers selon les échelons, on constate de faibles différences de répartition pour les échelons 0 à 4 : le poids de l'université est compris entre 59,2 % et 61,5 % (*graphique 7*), celui des filières sélectives entre 34,9 % et 36,6 %. Le poids du

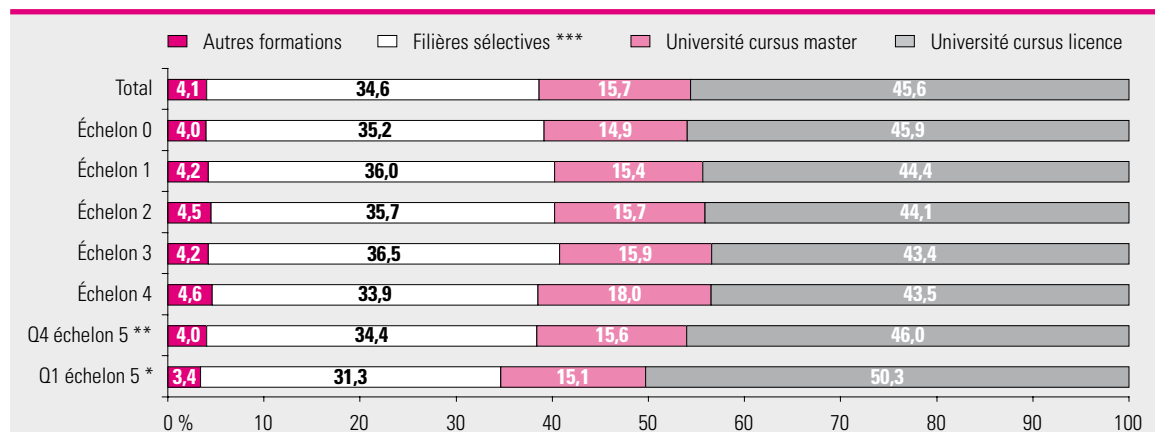
autres formations est compris entre 4,1 % et 4,6 %, celui des cursus master de l'université entre 14,9 % et 18,0 % et celui des cursus licence entre 43,4 % et 45,9 %.

NOTES

4. « Où sont les classes moyennes ? », mission parlementaire sur les bourses.

5. Voir « Sources et définitions ».

Graphique 7 – Poids des différents types de formations en fonction du niveau de bourse



* Quartile le plus défavorisé des boursiers au cinquième échelon.

** Quartile le moins défavorisé des boursiers au cinquième échelon.

*** Regroupe les IUT, STS, CPGE, écoles de commerce, écoles d'ingénieurs, y compris universitaires.

curus licence par rapport à l'ensemble de l'université varie entre 59,3 % et 61,5 %. Les boursiers les moins défavorisés de l'échelon 5 peuvent être rapprochés de ces populations. La proportion d'étudiants en filières sélectives (34,4 %) ou bien celle des inscrits en licence par rapport au total des universitaires (61,6 %) sont proches des mêmes ratios pour les boursiers des autres échelons. En revanche, on constate un fort décalage avec les boursiers appartenant au quartile le plus défavorisé du cinquième échelon. Concernant la proportion d'étudiants en filières sélectives, les étudiants du quartile inférieur du cinquième échelon présentent un taux inférieur de 3,1 points à celui du quartile supérieur. À l'inverse, le poids de l'université est plus fort (65,4 % contre 61,4 % en moyenne). Mais au sein de l'université, moins d'un quart de ces boursiers étudient en cursus master. Ce taux est inférieur de 2,2 points à celui du quartile supérieur de l'échelon 5 et de 2,5 points à la moyenne des boursiers.

Au final, dans les échelons 0 à 4, il existe peu de différences en termes d'orientation ou de poursuite d'études. De ce fait, on pourrait en conclure à une certaine efficacité des bourses, puisque des individus aux ressources et aux origines différentes se répartissent de façon comparable dans les différentes formations et dans les différents cursus. Cette efficacité est néanmoins à relativiser pour les raisons suivantes.

Si les boursiers des échelons 0 à 4 sont homogènes entre eux dans leurs orientations dans l'enseignement supérieur, on constate toujours un écart entre les boursiers les plus favorisés (aux échelons 0 et 1) et l'étudiant « moyen » : les boursiers les plus favorisés sont trois fois moins nombreux en master qu'en licence alors que pour l'ensemble des étudiants à l'université ce ratio n'est que de deux.

De plus, on observe une certaine inefficacité de l'échelon 0 pour lequel les étudiants sont simplement exonérés de frais d'inscriptions et de sécurité sociale : les boursiers à l'échelon 1,

à la base plus défavorisés que ceux à l'échelon 0, poursuivent davantage en master (35 % contre 32 % pour l'échelon 0). Ainsi, on constate que l'aide financière accordée aux boursiers à l'échelon 1 est un facteur favorisant la poursuite alors que pour une partie de l'échelon 0, l'absence d'aide semble pénalisante.

Enfin, une population très défavorisée se dégage de l'échelon 5. Pour cette dernière, l'aide octroyée ne permet pas de suivre une scolarité comparable aux autres boursiers : elle est nettement sous-représentée dans les filières sélectives et la poursuite entre l'accès au cursus master y est plus faible que pour les autres boursiers. ■

Sources et définitions

Les chiffres des boursiers de l'enseignement supérieur à la charge du ministère de l'Éducation nationale sont extraits de la base centrale de gestion AGLAE (Automatisation de la gestion du logement et de l'aide à l'étudiant) qui gère l'ensemble des demandes de bourses et de logements sociaux du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS). C'est en effet le CNOUS qui a la mission de gérer le dossier social étudiant qui permet à l'élève de présenter à la fois sa demande de bourse et de logement.

Les données produites dans ce document comptabilisent les personnes ayant reçu une aide financière au mois de mars 2007. Viennent s'ajouter les boursiers de l'échelon 0 qui ne reçoivent pas d'aide mensuelle mais une exonération des droits d'inscription et de sécurité sociale. Ces données ne prennent pas en compte les allocations d'études et les prêts d'honneur. En effet, ces aides pouvant être attribuées tout au long de l'année, une estimation de celles-ci au 15 mars ne serait pas conforme à la réalité. Ces aides sont donc recensées par la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) à la fin de l'année scolaire.

Proportion d'étudiants aidés

La proportion d'étudiants aidés est définie comme le rapport du nombre d'étudiants aidés par le ministère de l'Éducation nationale (MEN) sur la population étudiante concernée par ces aides.

On considère comme étudiant aidé tout étudiant bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux, d'une allocation d'études, d'une bourse de troisième cycle, d'une bourse de mérite ou d'un prêt d'honneur accordé par le ministère. Soit 501 845 étudiants en France métropolitaine et dans les DOM en 2006-2007.

Sources et définitions (suite)

Par convention, la population concernée (1 706 000 étudiants sur un total de 2 254 000 en France métropolitaine et dans les DOM en 2006-2007) est constituée par :

- les étudiants des universités inscrits dans une formation ouvrant le droit aux aides,
- les étudiants inscrits en première année d'IUFM,
- les élèves des STS et CPGE sous tutelle du MEN, préparations intégrées et écoles d'ingénieurs indépendantes des universités (mais sous tutelle du MEN),
- les étudiants des écoles de commerce reconnues par l'État (groupes I et II).

Sont donc exclus du système des aides du MEN des étudiants d'écoles sous tutelle d'un autre ministère (pouvant bénéficier par ailleurs d'une aide de ce ministère), ceux de certaines formations universitaires de troisième cycle telles que les doctorats (souvent salariés en médecine par exemple), ou ceux inscrits dans des formations non reconnues par le MEN (écoles privées hors contrat, diplôme d'université...).

Revenu brut global

Revenu intermédiaire dans le calcul de l'impôt, il s'agit de la somme des différents revenus catégoriels nets (par exemple, salaires après déduction des 10 et 20 % ou revenus de capitaux mobiliers après abattements) à laquelle s'ajoutent les plus-values à court terme, moins les déficits des années antérieures. Mais avant imputation des charges à déduire du revenu (par exemple, pensions alimentaires versées) pour le calcul de l'impôt. Il peut être négatif.

Quotient bourse

Le montant d'une bourse sur critères sociaux est attribué en fonction d'une grille donnant en fonction du nombre de points de charge de la famille de l'étudiant le montant maximum donnant droit à un échelon (*cf.* www.cnous.fr). En divisant le plafond maximal d'attribution d'un échelon par (2 + points de charge/4,5) on obtient un plafond indépendant du nombre de points de charge. Il est donc ensuite possible d'interpréter le droit à l'attribution d'une bourse en fonction du revenu déclaré divisé par (2 + points de charge/4,5).

Professions et catégories sociales

Dans le logiciel de gestion des bourses (AGLAE), la catégorie sociale des parents des demandeurs de bourses est codée en dix catégories :

- sans réponse (l'étudiant n'a pas su répondre ou il ne s'est pas reconnu dans la nomenclature),
- agriculteur,
- artisan, commerçant, chef d'entreprise,
- cadre, profession intellectuelle supérieure, profession libérale,
- profession intermédiaire,
- employé,
- ouvrier,
- retraité,
- inactif,
- élève sous tutelle DASS.

Dans cette étude, les élèves sous tutelle DASS, très peu nombreux, sont rajoutés au groupe des inactifs.

En théorie, un chômeur ayant déjà travaillé doit se déclarer dans la catégorie sociale correspondant à son dernier emploi. Dans les données sur les boursiers, la part importante d'inactifs divers et de non-réponses laisse penser qu'une partie non quantifiable des étudiants dont les parents sont chômeurs est classée dans ces catégories à tort.

D'autre part, l'évolution de la part de chaque catégorie sociale au sein des boursiers ne reflète pas seulement les effets des modifications des conditions d'attribution des BCS ou l'évolution de l'accès des différentes classes sociales à l'enseignement supérieur, mais aussi la déformation de la structure des catégories sociales au fil du temps. Au final, on ne peut séparer les deux effets.

Sauf précision, tous les résultats sont présentés à euros constants, euros 2004 pour les revenus déclarés et euros 2006 pour les aides.

Autres sources

« Statistiques des boursiers de l'enseignement supérieur », Tableaux statistiques n° 7027, mai 2007.

Pour le détail des critères d'attribution et des réglementations : www.cnous.fr